

ANNEXE IV
RELATIVE AU JAUNE « ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'EFFORT FINANCIER DE
L'ÉTAT
EN FAVEUR DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES »

En application des dispositions de l'article 106 de la loi de finances pour 1996 (n° 95-1346 du 30 décembre 1995), le Gouvernement est tenu de présenter au Parlement, en annexe au projet de loi de finances, un rapport rendant compte de l'ensemble de l'effort financier de l'État en faveur des petites et moyennes entreprises.

La structure de cette annexe reste quasiment inchangée dans le cadre du projet de loi de finances pour 2015.

Le rapport récapitule l'ensemble des crédits effectivement consommés en 2013, des crédits inscrits dans la loi de finances de l'année en cours et dans le projet de loi de finances pour 2015. **La présentation s'effectue par ministère. La maquette retenue devra être alignée sur les nouveaux périmètres ministériels.**

A cet effet, vous voudrez bien remplir le tableau ci-joint et vous l'accompagnerez de commentaires précisant la nature des actions financées en faveur des PME, en retenant les critères déterminés dans la recommandation de la commission n° 2003/361/CE du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises. Si possible, vous détaillerez les contributions relatives à ces trois catégories d'entreprises. Vous voudrez bien également commenter les variations significatives qui apparaîtraient et recenser, le cas échéant, l'ensemble des dépenses fiscales en faveur des PME.

Conditions et date d'envoi :

Ces documents seront adressés, simultanément, au plus tard le 23 juillet 2014 :

⇒ *A la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS)*

*Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services
Bureau des affaires budgétaires et financières*

Lucile Prévot

*☎ 01 79 84 32 92
mèl : lucile.prevot@finances.gouv.fr*

Dorothee Lemarquis

*☎ 01 79 84 32 31
mèl : dorothee.lemarquis@finances.gouv.fr*

⇒ *A la direction du budget*

*Direction du budget
Bureau 3BEP11 – télédéc 236*

*Edouard Bloch-Escoffier
edouard.bloch-escoffier@finances.gouv.fr*

*Steeve Boscardin
steeve.boscardin@finances.gouv.fr*

ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT EN FAVEUR DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

DÉPENSES CONCOURANT A L'EFFORT FINANCIER EN FAVEUR DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Budget de

Mission	Programme	Crédits consommés en 2013		Loi de finances pour 2014		Projet de loi de finances pour 2015	
		AE ⁽¹⁾	CP	AE	CP	AE	CP
	1) Actions destinées spécifiquement aux PME. micro-entreprises petites entreprises Moyennes entreprises 2) Actions bénéficiant à l'ensemble des entreprises, mais non spécifiquement réservées aux PME -						

(1) : AE déléguées si les consommations ne sont pas connues.